

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 8 décembre 2022 à 18h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Sylvie Blais et Marie-Ève Allain

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assiste également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Madame Jo-Annie Castilloux est absente de la présente séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2022-12-373 1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-08 CONCERNANT LE CENTRE SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN-CYR

Un avis de motion est donné par madame Marie-Ève Allain que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, il sera adopté le règlement 2022-08 concernant le Centre Sportif Marco-Sébastien-Cyr. La présentation et le dépôt de ce projet de règlement est fait à la présente séance.

2022-12-374 2. AIDE FINANCIÈRE - DÎNER DE NOËL -ÉCOLE SAINT-BERNARD

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise un don de 500 \$ à pour chaque école primaire de la municipalité pour les activités de Noël 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-12-375 3. COMMANDITAIRE POUR BINGO-CADEAUX

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons participe comme commanditaire au bingo-cadeaux en remettant deux livres (le 150^{ième} de Port-Daniel et l'amour et la mer, histoire de l'Anse-aux-Gascons).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes qui assistaient à la séance.

2022-12-376 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 18 h 15.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier